

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

-----  
CHANCELLERIE  
-----

RECTIFICATIF N° 71/67 du 8/3/71

AU DECRET N°70/329 DU 23.10.70 PORTANT  
NOMINATION A TITRE NORMAL DANS L'ORDRE  
DU DEVOUEMENT CONGOLAIS.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution du 30 Décembre 1969;  
VU le Décret N°60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre du Dévouement  
Congolais ;  
OU le Décret N°60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attributions du  
Dévouement Congolais ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Le Décret 70/329 du 23.10.70 portant nomination à titre normal dans  
l'Ordre du Dévouement Congolais en ce qui concerne Monsieur BECALE Jérôme est modifié  
comme suit :

AU LIEU DE :

Est nommé à titre normal dans l'Ordre du Dévouement Congolais au grade de Chevalier ;  
Monsieur BECALE Jérôme, Commissariat aux Sports-

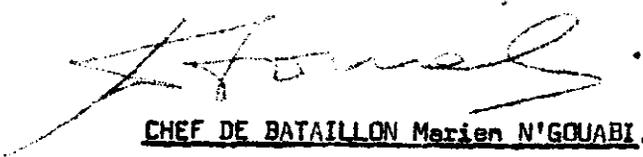
LIRE :

Est annulé purement et simplement par suite du double emploi ;  
Monsieur BECALE Jérôme, Commissariat aux Sports-

Le reste sans changement-

ARTICLE 2.- Le présent Rectificatif sera enregistré et publié au Journal Officiel  
de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 8 Mars 1971

  
CHEF DE BATAILLON Marien N'GOUABI.-